

TEXTE ADOPTE no **187**

«*Petite loi*»

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 1998-1999

7 octobre 1998

PROJET DE LOI

ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE

EN PREMIERE LECTURE,

*autorisant la ratification du sixième protocole additionnel à l'accord général sur les
privilèges et immunités du Conseil de l'Europe.*

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : **1076** et **1103**.

Traités et conventions.

Article unique

Est autorisée la ratification du sixième protocole additionnel à l'accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, fait à Strasbourg le 5 mars 1996, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 7 octobre 1998.

Le Président,

Signé : LAURENT FABIUS.

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1076.